



Département de droit pénal
5, rue Saint-Ours
CH-1211 GENÈVE 4

Tél. (022) 20 93 33
interne 2141

Genève, le 24 avril, 1989


CERTIFICAT

Yvonne BERCHER a été engagée par la Faculté de Droit comme assistante au Département de droit pénal. Elle a commencé à y travailler le 1^{er} octobre 1985, à mi-temps puis, donnant satisfaction dans le cadre de son travail universitaire et remplissant les conditions lui permettant d'obtenir une extension de son temps de travail, elle a passé dès le 1^{er} mai 1986 à 80%, pour y rester jusqu'à la fin de son mandat.

Durant sa collaboration au Département de droit pénal, elle a été chargée de préparer des documents de travail, de recevoir des étudiants, de préparer des publications qui ont paru sous sa signature. Elle a donné entière satisfaction dans le cadre de cette collaboration strictement universitaire et scientifique. Le travail indépendant qu'elle devait accomplir correspondait parfaitement à ses compétences, mais aussi à son caractère. Elle a donc parfaitement assumé les tâches qui lui étaient confiées et a témoigné d'un intérêt certain pour le travail qu'elle a accompli.

Yvonne BERCHER a quitté le Département de droit pénal le 1^{er} octobre 1988 pour être employée jusqu'au 30 septembre 1989 par le Département de droit constitutionnel, cette date correspondant à la fin de son mandat.

Yvonne BERCHER a, durant les trois années de son mandat d'assistante au Département de droit pénal, consacré une partie non négligeable de son temps à la rédaction d'une thèse en vue de l'obtention du grade de Docteur en droit à l'Université de Lausanne.


Christian-Nils ROBERT
Professeur



Département de droit pénal
5, rue Saint-Ours
CH-1211 GENÈVE 4

Tél. (022) 20 93 33
interne 2141

Genève, le 24 avril, 1989


CERTIFICAT

Yvonne BERCHER a été engagée par la Faculté de Droit comme assistante au Département de droit pénal. Elle a commencé à y travailler le 1^{er} octobre 1985, à mi-temps puis, donnant satisfaction dans le cadre de son travail universitaire et remplissant les conditions lui permettant d'obtenir une extension de son temps de travail, elle a passé dès le 1^{er} mai 1986 à 80%, pour y rester jusqu'à la fin de son mandat.

Durant sa collaboration au Département de droit pénal, elle a été chargée de préparer des documents de travail, de recevoir des étudiants, de préparer des publications qui ont paru sous sa signature. Elle a donné entière satisfaction dans le cadre de cette collaboration strictement universitaire et scientifique. Le travail indépendant qu'elle devait accomplir correspondait parfaitement à ses compétences, mais aussi à son caractère. Elle a donc parfaitement assumé les tâches qui lui étaient confiées et a témoigné d'un intérêt certain pour le travail qu'elle a accompli.

Yvonne BERCHER a quitté le Département de droit pénal le 1^{er} octobre 1988 pour être employée jusqu'au 30 septembre 1989 par le Département de droit constitutionnel, cette date correspondant à la fin de son mandat.

Yvonne BERCHER a, durant les trois années de son mandat d'assistante au Département de droit pénal, consacré une partie non négligeable de son temps à la rédaction d'une thèse en vue de l'obtention du grade de Docteur en droit à l'Université de Lausanne.


Christian-Nils ROBERT
Professeur